

AVIS D'EXAMEN PROFESSIONNEL

Le Centre de Gestion de la Manche, en convention avec le Centre de Gestion du Calvados, des Côtes d'Armor, de l'Eure, du Finistère, de l'Ille-et-Vilaine, de la Loire-Atlantique, du Maine-et-Loire, de la Mayenne, du Morbihan, de l'Orne, de la Sarthe, de la Seine Maritime et de la Vendée ouvre un examen professionnel

d'accès au grade de RÉDACTEUR TERRITORIAL

au titre de la Promotion Interne réservé aux secrétaires de mairie

Par dérogation aux dispositions de l'article 7 du Décret n°2024-831 du 16 Juillet 2024, peuvent être inscrits sur la liste d'aptitude mentionnée à l'article 3 de la loi n° 2023-1380 du 30 décembre 2023 visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie, après avoir validé un examen professionnel sanctionnant une formation qualifiante aux fins d'exercer les fonctions de secrétaire général de mairie, les fonctionnaires de catégorie C relevant des grades d'avancement de leur cadre d'emplois respectif, comptant au moins huit ans de services publics effectifs dans un emploi de catégorie C.

Néanmoins, en application de l'article 16 du décret n° 2013-593 du 5 Juillet 2013 modifié, les candidats peuvent subir les épreuves d'un examen professionnel au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscription au tableau d'avancement ou sur la liste d'aptitude.

Date de l'épreuve orale : **à partir du 24 Septembre 2026**

Lieu de l'épreuve : **Centre de Gestion de la Manche**

Période de retrait du dossier d'inscription : **du 03 Mars au 08 Avril 2026 ***

Date limite de dépôt du dossier d'inscription : **le 16 Avril 2026 ***

* (le cachet de la poste faisant foi)

Les retraits de dossiers devront s'effectuer durant la période indiquée ci-dessus :

↳ soit sur demande écrite individuelle accompagnée d'une enveloppe grand format libellée aux nom et adresse du demandeur et affranchie au tarif 100 g en vigueur.

↳ soit directement aux heures d'ouverture des bureaux auprès du Centre de Gestion de la Manche (08h30 – 12h30 / 13h30 – 17h00)

↳ soit par préinscription sur le site www.cdg50.fr

Le dossier d'inscription devra être retourné au Centre de Gestion de la Manche au plus tard **le 16 Avril 2026** (le cachet de la poste faisant foi). Les captures d'écran ou leur impression ne seront pas acceptées.

AUCUNE DEMANDE PAR TELEPHONE, MAIL OU FAX NE SERA ACCEPTEE.

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA MANCHE

139 rue Guillaume Fouace - CS 12309 - 50009 Saint-Lô Cedex

Tél : 02 33 77 89 00 - Fax : 02 33 57 07 07 - Mail : cdg50@cdg50.fr | www.cdg50.fr

[du lundi au vendredi de 8 H 30 à 12 H 30 et de 13 H 30 à 17 H 00]